

## **Plan de déplacement urbain Les acteurs économiques du bassin rennais regrettent une concertation tardive et étriquée**

Des ateliers de concertation organisés par la ville et la Métropole concernant la zone à trafic limité et la circulation du centre-ville Nord se sont tenus sur la première quinzaine d'octobre au Couvent des Jacobins.

Seuls les commerçants et les riverains de cette zone ont été conviés en premier lieu à ces ateliers.

Nous rappelons que l'accès au centre-ville n'est pas réservé aux seuls résidents ou commerçants, mais qu'il fait partie d'un plan de déplacement urbain à l'échelle de la Métropole qui impacte fortement la mobilité des citoyens, salariés, professionnels ...

**Le Carré Rennais, l'Union du Commerce du Pays de Rennes, les Marchés de France 35, la CCI Ille-et-Vilaine, la CMA35, l'Union des Entreprises 35, l'U2P, la FFB35, la FNAIM, et d'autres acteurs économiques de Rennes Métropole se mobilisent** quant au devenir du centre-ville et plus largement de la Ville de Rennes, qui est désormais en tête des podiums comme la ville la plus embouteillée de France en septembre.

Face aux constats de la suppression du parking vilaine, des lignes de bus qui s'éloignent du centre-ville, des parkings relais déjà saturés, les acteurs économiques s'inquiètent de voir le centre-ville fermé aux usagers extra-rocade qui représentent aujourd'hui près de 50 % du chiffre d'affaires de certaines activités. Des clients pour qui l'accès va être de plus en plus compliqué compte tenu du manque de visibilité et de la temporalité des aménagements prévus par la Ville pour accompagner cette grande mutation.

Le chiffre d'affaires du commerce de centre-ville s'établissait en 2018 (ante Covid-19) à 620 M€ (source : Observatoire de la Demande Commerciale de la CCI Ille-et-Vilaine) :

- 23 % de celui-ci concerne le secteur alimentaire (contre 50% en Ille-et-Vilaine)
- 40 % de celui-ci concerne le secteur de l'équipement de la personne (contre 18% en Ille-et-Vilaine)

Il demeure le premier pôle commercial de Bretagne avec une attractivité qui draine une clientèle bien au-delà de la consommation du quotidien et de proximité. L'attractivité du secteur de l'équipement de la personne est à ce titre éclairant :

- 92 % du CA du centre-ville provient de l'extérieur du centre-ville
- 52 % provient de l'extérieur de Rennes
- 26 % provient de l'extérieur de Rennes métropole
- 3 % provient de l'extérieur de l'Ille-et-Vilaine

Une bonne accessibilité des commerces du centre-ville conditionne donc à minima 129 M€ de C.A de ce secteur !

Au-delà des polémiques sur la circulation, les acteurs économiques pointent du doigt la méthode de concertation qui vient de se dérouler. **Il est nécessaire de donner du temps à la concertation et ne pas figer les décisions à la seule lumière des réunions de la mairie.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 14-OCTOBRE-2021 | **PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN**

Premièrement elle s'est limitée à un zonage réduit sur le centre-ville nord, s'arrêtant aux quais au sud et à l'Hôtel Dieu au nord, et sans prendre en compte la connexion du centre-ville aux différents quartiers limitrophes et plus globalement à la ville et la métropole.

La deuxième incompréhension pointée est de ne pas avoir sollicité, ou alors très tardivement les différents professionnels qui exercent dans le centre-ville : Santé, Artisans, Immobiliers, Notaires, Avocats, Services... Et qui sont tout autant concernés que les commerçants sur l'accès au centre-ville au quotidien.

**Ces acteurs économiques s'interrogent sur le manque d'ambition de cette concertation** qui évoque assez peu la commercialité du centre dans une optique large (nord/sud) et qui élude complètement la future ZFE qui rebattra nécessairement les cartes en 2024. C'est pourquoi, ils demandent qu'une concertation plus large soit mise en place à la fois sur le périmètre et l'interaction du centre-ville dans la ville et dans la Métropole et sur les différents usages de ces professionnels.

**Aussi, dans les tous prochains jours, le collectif des acteurs économiques sera force de propositions constructives.**

**Contact presse** Nathalie Potin UE35 [nathalie.potin@ue35.fr](mailto:nathalie.potin@ue35.fr) | 02 99 87 42 97 | 06 19 73 33 01